

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mardi 17 juin 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DEVAUX L., MARTIN P., LECHER P., DUBREUIL A., BRODIN G., AUGIAT J.C., TABUTIN M., LECLERC C., DAUGERON D., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., VENUAT J., CHABROL J.E., GALLEAZZI J., LHOPITEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DUMONTET B., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., NOWAK P., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., NURY S., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.
Délégués excusés : PICARELLI V.

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Intervention de la Mission Accueil du Conseil Général pour la présentation de son organisation
- ✓ Rythmes scolaires : point fait par la Directrice du Centre Social et Mme Mervaux
- ✓ Réforme territoriale
- ✓ Validation des loyers des ateliers d'artisanat d'art à Huriel
- ✓ Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- ✓ Point sur le chantier de la Rue des Arts
- ✓ Point sur la réunion avec les praticiens de la santé du territoire
- ✓ Révision du loyer de l'atelier de Chazemais
- ✓ Demandes de subventions Anim'canton
- ✓ Questions diverses

Intervention de la responsable de la mission accueil du Conseil Général

Madame Venturini, responsable de la Mission Accueil du Conseil Général, a rappelé que le but de son service était de participer à la lutte contre le déclin démographique dans l'Allier.

La mission accompagne les porteurs de projets intéressés par des affaires sur l'Allier et fait la prospection de professionnels de la santé (dispositif wanted).

Elle souligne l'importance d'avoir dans chaque commune un élu référent « accueil » afin d'assurer la liaison avec la Mission Accueil en cas d'installation d'un porteur de projets.

Elle rappelle différents dispositifs tels que les sessions accueil, les résidences courtes ou longues qui permettent à un porteur de projet de se déplacer sur le site qui l'intéresse et d'être défrayé à cet effet.

Rythmes scolaires (intervention Centre Social)

Mme Mervaux et Mme Merceret présentent le programme des activités prévues dans chaque école de chaque commune avec le budget prévisionnel sur l'année 2014/2015. Le personnel communal a été intégré comme suite aux vœux de certaines communes. Le taux d'encadrement est de 1/18 dans les écoles primaires et 1/14 dans les écoles maternelles.

L'objectif est de proposer aux enfants autre chose qu'un système de garderie.

La rotation d'activités se fait sur des périodes de 7 semaines et les inscriptions se font à l'année. S'agissant de l'informatique, on note d'ores et déjà un problème de matériel et il conviendra donc de financer un pool d'ordinateurs.

Les activités sont placées sous la responsabilité des communes même si l'organisation est faite par les services du Centre Social.

Le budget prévisionnel a été préparé sur la base des effectifs 2013/2014.

Après avoir répondu aux questions des élus, Madame Mervaux confie aux délégués présents une fiche d'inscription à faire passer aux parents par le biais des instituteurs.

Réforme territoriale

Michel Tabutin rappelle que le projet de loi en cours qui sera discuté cet été consiste à mettre en place des Communautés de Communes comportant un seuil minimum de 20 000 habitants.

Aujourd'hui, 2 hypothèses se dessinent :

- une seule Communauté de Communes correspondant aux limites du pays
- un regroupement avec d'autres communautés de communes (Val de Cher, Cérilly ?)

Le Président exprime son inquiétude par rapport à ce projet de loi qui met en danger les notions de proximité et de démocratie.

La décision finale sera prise par Monsieur le Préfet qui a en charge la nouvelle carte.

Le Pays essaie aujourd'hui d'organiser les échanges à travers un Conseil des Maires qui donnera son sentiment sur cette nouvelle organisation.

Il est urgent d'en débattre en interne et de s'interroger notamment sur les types de fiscalité à adopter.

Le Président propose un petit sondage dans l'assemblée. Celui révèle un avis partagé même si 17 délégués sont semble t-il plus favorables à un rattachement à la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise.

Monsieur Lhopiteau remarque également que la loi n'est pas votée et que les seuils d'habitants pourraient parfaitement être revus.

Validation des loyers de la Rue des arts

Le précédent Conseil Communautaire avait validé le loyer mensuel des ateliers de la rue des Arts à 250 € HT.

Le Président propose de maintenir ce montant qui permet à la Communauté de Communes de faire une opération blanche.

Il soumet cependant au Conseil deux modifications :

- une diminution du loyer de Monsieur Beurain à 300 € au lieu de 350€ afin d'uniformiser les loyers dans le village d'art et d'assurer son maintien sur ce site.
- une augmentation du loyer de l'atelier de Chazemais à 390 € au lieu de 350 € pour la société Eldora Production afin de tenir compte d'une demande de mise en sécurité du local par la pose de vitres blindées. Cette demande supplémentaire sera compensée par l'augmentation du loyer.

Le Conseil Communautaire valide ces deux propositions à l'unanimité.

Répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Montant du FPIC pour l'exercice 2014 : 143 195 €

Sa répartition peut se faire selon 3 modes :

- **conserver la répartition dite de « droit commun »** : Celle-ci est établie selon les dispositions des articles L 2336-3 et L 2336-5 du CGCT. Dans ce cas la répartition serait de :

- Part EPCI : 45 033 €
- Part communes membres : 98 162 €

- **Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »** : Cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant avant le 30 juin de l'année de répartition. Dans ce cas, le reversement est réparti dans un premier temps entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du CIF de l'EPCI. Dans un second temps, la répartition du FPIC entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum de 3 critères précisés par la loi (population, écart entre le revenu par habitants de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal, potentiel fiscal ou financier par habitant). Ces critères peuvent être pondérés.
- **Opter pour une répartition « dérogatoire libre »** : Dans ce cas, il appartient au Conseil Communautaire de définir librement la nouvelle répartition du reversement suivant ses propres critères, aucune règle particulière n'est prescrite. Ce choix suppose une délibération adoptée à l'unanimité.

Le Président explique qu'il faudra envisager dans l'avenir un reversement intégral de ce fonds à la Communauté de Communes car aujourd'hui c'est elle qui réalise les plus gros investissements. La Communauté de Communes du Val de Cher a pour sa part déjà fait ce choix.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de retenir la solution de droit commun sachant qu'en compensation la Communauté de Communes ne prendra pas à sa charge les frais de déplacement des animateurs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Point sur le chantier de la rue des Arts

Le chantier se déroule dans de bonnes conditions. On note simplement un souci avec le mur mitoyen d'un voisin. Ce problème a été réglé et le mur a été sécurisé.

Point sur la réunion avec les praticiens de la santé

Cette première réunion a connu une bonne fréquentation avec la présence d'infirmières, médecins, ambulanciers, pharmaciens, ostéopathe. On note une prise de conscience sur la fragilité du territoire en terme de santé. Un groupe de travail a été constitué pour examiner un projet de maison de santé avec différents sites éclatés.

Demande de subvention Anim'canton

Plusieurs demandes sont parvenues à la Communauté de Communes pour des manifestations d'intérêt intercommunal.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Collectif des associations Treignatoises : fête de la nature du 4 mai. Budget 5 450 €. Accord pour une subvention de 350 €.
- Groupe Culture et Loisirs Huriel : fête des 30 ans de l'association avec l'organisation d'une journée découverte. Budget 516,50 €. Accord pour une subvention de 100 €.
- Commission de la foire de la Pentecôte à La Chapelaude : 2 925 € dont 1 800 € de restauration. Rejet de la demande de subvention car la manifestation a déjà été subventionnée l'année précédente.
- Spectacle musical de Courçais : il s'agit d'une première manifestation de ce type pour le 14 juillet. Le coût de la manifestation est de 2 811 € avec une aide du Conseil Général de 984 €. Accord pour une subvention de 600 €.

Questions diverses

✓ Bois déchiqueté

Monsieur Lhopiteau propose aux communes du bois déchiqueté qui a été entreposé sur le site de la gare. Les municipalités de Saint Martinien, Saint Palais et Viplaix se déclarent intéressées.

✓ Diagnostics accessibilité

Monsieur Dubreuil rappelle aux communes qu'elles doivent lui adresser leur diagnostic « accessibilité » ceci dans l'objectif d'engager une réflexion mutualisée sur ce thème.

✓ Couverture téléphonie mobile

Monsieur Brodin soulève la question de la couverture des bourgs au niveau de la téléphonie mobile. Il conviendrait d'établir un questionnaire qui serait donné aux familles afin d'établir une carte détaillée de la couverture effective.

Le groupe suivant est constitué : Messieurs Guillaume Brodin, Jean-Pierre Martin, Ludovic Antoniotti, Monsieur Grangier à La Chapelaude et un délégué de Saint Martinien à définir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine assemblée est fixée au jeudi 17 juillet à 17 heures à Chambérat.